Note pour les établissements importateurs et exportateurs de semences :
Modalités de déclaration IMPORT/EXPORT sur fichiers EXCEL

Afin de faciliter le traitement de vos déclarations d'introduction (Union européenne), d'exportations (Union européenne et pays tiers), et de retours sur exportations de semences et plants, nous vous proposons d'établir désormais ces déclarations sous la forme de fichiers EXCEL de format standardisé dont vous trouverez la description ci-après, à nous faire parvenir par e-mail.

L'objectif est de simplifier l'émission de ces déclarations par les établissements et leur enregistrement par le GNIS:

- l'ensemble des déclarations d'une période donnée peut être regroupée dans le même fichier, quelle que soient les espèces concernées;
- vos données seront intégrées directement dans les fichiers du GNIS, d'où un gain de temps.

Vous trouverez ci-dessous le descriptif à respecter, et les règles générales à suivre:

I - Description du fichier à utiliser :

Nom du fichier: nous vous demandons d'identifier votre fichier de la façon suivante:

- ✓ Raison sociale
- ✓ Nature de l'opération (Intro, Export, ou Retour
- ✓ Période d'opération (ex: «février 2005» ou «septembre-décembre2004»).

Toutes les colonnes doivent être au format «Texte», à l'exception des colonnes suivantes:

- ✓ Quantités et valeurs: format standard;
- ✓ Date d'opération: format date JJ/MM/AAAA.

Bien entendu, toutes les colonnes, y compris celles concernant le nom des espèces, des variétés et des pays, doivent être correctement renseignées. En particulier, les codes GNIS de l'établissement, des espèces et des variétés commencent fréquemment par un zéro, qui doit figurer. Exemple: tournesol «024» et non «24». Il en est de même pour le code variété.

…/…

Colonne	Contenu de la colonne	Remarque
A	Campagne	Sous la forme 20042005.
B	Type de dossier	(I) imports, (R) retours, (E) exports.
C	CARPRO	Numéro de C.Professionnelle GNIS de l'établissement (6 chiffres).
D	référence DEB ou EX1	Facultatif pour les introductions et les retours.
E	Nom de l'espèce	En clair.
F	Code espèce	Code d'espèce valide (3 chiffres).
G	Catégorie détaillée	Selon circulaire de la section (2 signes)
H	Nom du pays provenance ou de destination	En clair.
I	Code pays de provenance ou de destination	Code de pays valide (2 lettres).
J	Nom du pays d'origine	En clair.
K	Code pays d'origine (= pays de production)	Doit être renseigné pour les introductions, à blanc pour les exports, FR pour les retours.
L	Nom de la variété	En clair.
M	Code variété	Code de variété valide (4 signes).
N	Poids net (kg)	Ne pas saisir de décimale.
O	Valeurs (en €)	Ne pas saisir de centime.
P	Date d'opération	Sous la forme JJ/MM/AAAA.
Q	Classe nationale	Ces informations ne concernent que les plants de pommes de terre
R	Classe CE	
S	Calibre	
T	BIO, OGM	A compléter de l'abréviation adéquate pour les semences biologiques, ou pour les semences OGM
U	EXP	A compléter pour les semences expérimentales (code variété 9996 pour les maïs et oléagineux)
W	Autres informations	N° de lot, de facture, etc…

Vous trouverez en annexe I le fichier à utiliser, et en annexe II le même fichier complété comme exemple (onglet «Modèle cas général»).

Codifications à utiliser:

N° DEB (échanges intra-communautaires): année (2 positions), mois (2 positions), et n° de la ligne de DEB (exemple: 0502151).

Espèces et variétés: vous trouverez les codifications GNIS à utiliser sur le site internet du GNIS:

http://www.gnis.fr/index/action/page/id/690/title/Importations_et_exportations_de_semences

Codes pays:.
Il s'agit de la nomenclature (en lettres) des pays utilisée pour les statistiques du commerce extérieur de l'UE, que vous utilisez également pour remplir les déclarations d'échanges de biens.

Catégories de semences :
- PB: pour les semences de prébase
- SB: pour les semences de base,
- SC: semences certifiées (cas général)

Cas où plusieurs générations de SC sont autorisées:
- R1 pour les semences certifiées de 1ère génération
- R2, voire R3 pour les semences certifiées des deuxième et troisième générations suivantes.

Autres informations:
Cette colonne vous permet de saisir des informations permettant les rapprochements ou les vérifications ultérieures de vos données: n° de lots, n° de factures, etc.. Le titre de la colonne peut être changé à votre convenance pour plus de clarté.

E-mail destinataire: **gnisimpex@gnis.fr**

II - Espèces concernées :

Vous pouvez déclarer les flux du commerce extérieur de toutes les espèces par ce moyen.

Toutefois, les introductions de **mélanges de semences** de plantes fourragères et à gazon devront nous être déclarées sur une feuille Excel différente de celle des espèces pures, de même structure, mais comprenant des colonnes supplémentaires pour indiquer la composition détaillée de chaque mélange : espèce, variété et pourcentage (cf annexe II Onglet «Modèle Introductions de mélanges»).

Nous vous demandons donc de nous contacter au préalable pour accord sur les modalités pratiques.

III - Fréquence des déclarations au GNIS:

Introductions (Union européenne): déclaration mensuelle: le 10 du mois suivant, vous devez adresser un récapitulatif des importations et introductions réalisées le mois précédent;

Expéditions et exportations: déclaration trimestrielle: au plus tard, dans le mois qui suit la sortie du territoire français des semences.

Les ventes que vous réalisez, qui se concrétisent par l'expédition directe des marchandises entre pays extérieurs sans passer par le territoire français ne

doivent pas nous être déclarées, car elles ne constituent pas des exportations à proprement parler.

Nous vous rappelons que vous devez continuer à nous adresser les documents justifiant que les semences sont sorties du territoire français.

- copie de la déclaration d'échanges de biens pour les expéditions intra-communautaires, avec l'indication des lignes concernées.
- originaux des EX1 pour les exportations sur pays tiers.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire

Le Responsable du Service
Jean-Marie GLENISSON

Contacts :

M. GLENISSON	01-42-33-79-11	jean-marie.glenisson@gnis.fr
Mme ANDRES Michèle	01-42-33-75-61	michele.andres@gnisfr
Mlle AY	01-42-33-75.66	yildiz.ay@gnis.fr